

Monsieur l'Orateur, au lieu de leur offrir des pensions convenables, au lieu de s'attaquer au problème que constitue la situation des anciens combattants, ces gens qui ont servi le Canada sous différents drapeaux, l'Union Jack ou le Red Ensign, au lieu d'adopter une loi qui leur permette de vivre, nous nous battons à la Chambre des communes pour savoir si nous devons leur donner un drapeau qui s'appelle le Red Ensign ou l'Union Jack!

Qu'importe à un ancien combattant, un homme de 65 ou 70 ans, qu'importe à un homme de 50 ou 55 ans, à un ancien combattant de la Première Guerre ou de la Deuxième Guerre mondiale, qu'importe à ces gens la couleur du drapeau, s'ils sont en train de crever de faim dans leur pays, le Canada?

Alors que nous avons vu des ministres, sous le régime de Mackenzie King, aller haranguer nos jeunes en Europe et leur dire: «Jeunes gens du Canada, battez-vous avec courage et bravoure, lorsque vous reviendrez dans votre pays, jamais plus vous ne connaîtrez la crise et le chômage, jamais plus vous ne serez traités comme des parias».

Monsieur l'Orateur, aujourd'hui, je soutiens que les anciens combattants ou leur veuve sont traités comme des parias, comme des citoyens de seconde qualité, dans le pays pour lequel ils se sont battus à deux reprises...

M. l'Orateur suppléant: A l'ordre! Je regrette de devoir interrompre l'honorable député, mais il me semble que ses remarques ne sont pas pertinentes au sujet du débat, qui est la proposition d'adoption du septième et dernier rapport du comité spécial du drapeau canadien.

A mon avis, l'étude de la situation économique de certaines parties de la population du Canada ne se rapporte pas directement à cette question et j'invite l'honorable député à s'assurer que ses remarques sont pertinentes.

M. Caouette: Je vous remercie, monsieur l'Orateur, de votre rappel au Règlement.

Seulement, je voudrais bien vous soumettre très humblement que depuis la discussion sur le 7^e rapport relatif à un deuxième drapeau pour le Canada, les libéraux comme les conservateurs, à tour de rôle, nous ont dit qu'il s'agissait d'un emblème national qui respecterait, qui représenterait ceux qui ont servi le Canada à l'occasion des deux guerres.

C'est pour cela, monsieur l'Orateur, que je crois sincèrement que mes observations sont tout à fait pertinentes à la question d'un second drapeau que le gouvernement veut nous faire adopter.

Monsieur l'Orateur, je n'élaborerai pas davantage sur ce point, parce que tous les députés qui ont servi pendant l'une ou l'autre guerre sont parfaitement au courant du pro-

blème que nous soulevons dans le moment à l'endroit des anciens combattants de l'une ou l'autre guerre, de leur veuve et de leur famille.

Monsieur l'Orateur, au cours du débat sur le drapeau, nous avons entendu les libéraux nous dire que nous avions besoin d'un drapeau national distinctif et, par la suite, les conservateurs nous répéter que nous avions besoin que d'un drapeau national distinctif. Les représentants des deux vieux partis se sont contredits dans l'espace de quelques semaines. Nous avons entendu les libéraux, non seulement du Québec mais d'ailleurs, nous dire qu'un drapeau national distinctif était suffisant. Or, je souhaite que nous prenions le vote tout à l'heure, car cela démontrera clairement non seulement à la population de la province de Québec mais également à celle de tout le Canada, jusqu'à quel point les libéraux et les conservateurs sont sincères ou honnêtes envers les électeurs canadiens.

Monsieur l'Orateur, nous avons entendu des députés conservateurs, dont ceux de Trois-Rivières et de Berthier-Maskinongé-Delanau-dièrre (MM. Balcer et Paul), s'opposer à l'adoption d'un deuxième drapeau pour le Canada. Je les en félicite. Ces gens représentent un secteur de la population canadienne dont nous devons tenir compte et qui a droit à ses opinions.

Monsieur l'Orateur, le député de Québec-Montmorency (M. Marcoux) a proposé tantôt une motion relative à la question préalable, conformément à l'article 51 du Règlement, de façon à abrégier la discussion sur l'adoption d'un deuxième drapeau. Il a pris le mauvais moyen, puisque nécessairement nous devons voter sur la motion visant la question préalable et, ensuite, sur la motion principale, soit sur la résolution n° 44(B), afin de décider si oui ou non l'Union Jack doit être adopté comme deuxième drapeau au Canada, pour indiquer notre allégeance au Commonwealth des nations britanniques.

Monsieur l'Orateur, ce n'est pas là une façon d'abrégier le débat; c'est plutôt une façon de le prolonger, et le député de Québec-Montmorency était certainement dans l'erreur au moment où il a présenté sa motion relative à la question préalable, selon l'article 51 du Règlement. Nous voterons contre la motion visant la question préalable et, ensuite, contre la motion principale tendant à doter le Canada d'un deuxième drapeau, alors que nous en avions assez d'un, soit le drapeau national distinctif que nous avons adopté il y a à peine deux jours.

(Traduction)

M. Arnold Peters (Timiskaming): Monsieur l'Orateur, je ne me propose pas de parler très longuement au cours du présent débat, mais